



Réf. : SCBD/BS/CG/KG/jh/76023

4 mai 2011

NOTIFICATION¹

Conférences régionales en ligne en temps réel sur les considérations socio-économiques (Article 26 du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques)

Madame/Monsieur,

Au paragraphe 24 de la décision BS-V/3, les Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques ont prié le Secrétaire exécutif d'organiser des conférences régionales en ligne pour : (i) faciliter le partage de points de vue, d'information et de données d'expérience sur les considérations socio-économiques sur une base régionale; et (ii) identifier les questions éventuelles à examiner de manière plus approfondie.

J'aimerais attirer votre attention sur le calendrier des conférences régionales en ligne en temps réel. Les conférences en temps réel se dérouleront en anglais sauf indication contraire :

- 14 juin : Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes
- 16 juin : Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (espagnol)
- 21 juin : Groupe de l'Europe occidentale et autres et Europe centrale et orientale
- 23 juin : Afrique
- 5 juillet : Afrique (français)
- 7 juillet : Asie-Pacifique

Un minimum de dix participants préenregistrés est requis afin de procéder à chacune des conférences cédulées en temps réel.

Les participants déjà enregistrés aux groupes de discussion en ligne antérieurs sur les considérations socio-économiques seront automatiquement enregistrés pour les conférences en temps réel.

Les Parties, autres gouvernements et organisations pertinentes sont aussi invités à nommer des représentants additionnels pour participer aux conférences en temps réel en complétant et soumettant le formulaire disponible par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques au http://bch.cbd.int/protocol/cpb_art26/resources.shtml. Les formulaires doivent clairement indiquer l'expérience du candidat et son expertise dans le domaine des considérations socio-économiques, ex. expérience professionnelle pertinente, formation académique, publications, etc.

Les nominations additionnelles doivent être reçues par le Secrétariat au plus tard le 30 mai 2011 et soumises au Secrétaire exécutif par courriel au secretariat@cbd.int.

Aux Points focaux nationaux du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (PCPRB)

Points focaux nationaux CDB (où les points focaux PCPRB n'ont toujours par été désignés)

Organisations pertinentes

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

Je vous rappelle que les participants à l'atelier sur les considérations socio-économiques (provisoirement prévu pour novembre 2011) seront sélectionnés par le Secrétariat parmi les participants aux groupes de discussion en ligne et aux conférences régionales en ligne, en tenant compte de la distribution géographique et de l'équilibre des sexes.

Les détails supplémentaires à propos des conférences en temps réel – tels que les exigences techniques, l'horaire pour les tests en direct avec le Secrétariat, ainsi que l'ordre du jour – seront rendus disponibles sous peu par le biais du Portail sur les considérations socio-économiques du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques : http://bch.cbd.int/protocol/cpb_art26/portal.shtml.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaïf
Secrétaire exécutif